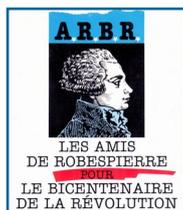


Arras le 15 décembre 2020



Alcide CARTON
Président de l'ARBR
2, rue de la douzième
Office Culturel
62000 ARRAS

A Mesdames et Messieurs

Yves Adam, Jean-Claude Martinage, Françoise Dellac, René Debarge, Gérard Raux, Marie-Hélène Raux, Jacques Millon, Arsène Duquesne, Margaret Treffert, Michel Persoons

Chers amis,

Merci de l'intérêt que vous portez à la vie de notre association.

Au regard des prescriptions gouvernementales de sécurité sanitaire actuellement en vigueur, les modalités de réunion à la date que vous me proposez ne sont pas autorisées.

Soucieux et responsable de la sécurité de nos adhérents, je ne puis donc accéder à votre demande. (<https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus#questions>).

Par ailleurs, parmi les points de l'ordre du jour que vous me proposez d'aborder :

- *Le vote du comité sur la démission du secrétaire*

Ce point n'est pas du ressort du comité. Il appartient à Yves Adam de répondre personnellement à la demande qui lui est faite.

- *L'examen pour validation et vote de la motion d'orientation présentée à l'AG*

Les motions d'orientation sont désormais à disposition de adhérents. Il n'y a pas lieu d'y revenir

- *Les modalités de contrôle des votes et des pouvoirs.*

N'étant pas en possession de ces documents détenus arbitrairement par M. Adam il ne m'est pas possible d'accéder à cette demande.

- *La prévision de la date et de la tenue de l'AG.*

Cette question n'a pas pu être abordée en réunion de bureau, M. Adam ayant refusé le bien fondé l'ordre du jour proposé. Voir le point précédent.

- *La parution du prochain bulletin et le contenu à valider.*

Cette demande me surprend. Le refus de chacun d'entre vous, individuellement, de participer à sa préparation au sein du comité de rédaction me convainc de considérer que ce point ne me paraît pas recevable en l'état.

- *Toute autre question demandée par un membre du comité*

Je ne pourrais y accéder qu'en ayant connaissance au préalable des questions posées.

Vous recevrez prochainement un courrier qui vous décrira les dispositions que je compte prendre pour permettre à notre association de poursuivre son activité en l'adaptant aux mesures de sécurité sanitaire édictées périodiquement par le gouvernement.

Avec mes plus cordiales salutations robespierristes.